RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IF-TFB-20-10-20-14/03/2016
Date de publication : 14/03/2016

IF - Taxe foncière sur les propriétés bâties - Base d'imposition - Détermination de la valeur locative cadastrale 1970 - Locaux d'habitation ou à usage professionnel ordinaires

Positionnement du document dans le plan :

IF - Impôts fonciers
Taxe foncière sur les propriétés bâties
Titre 2 : Base d'imposition
Chapitre 1 : Détermination de la valeur locative cadastrale
Section 2 : Locaux d'habitation ou à usage professionnel ordinaires

1

L'article 1496 du code général des impôts (CGI) fixe les règles d'évaluation de la valeur locative des locaux d'habitation ou à usage professionnel ordinaires.

10

Remarque : Les locaux d'habitation présentant un caractère exceptionnel ainsi que les locaux à usage professionnel spécialement aménagés pour l'exercice d'une activité particulière font l'objet des dispositions de l'article 1497 du CGI (BOI-IF-TFB-20-10-40).

20

Cette section expose les points suivants :

- les règles générales d'évaluation des locaux d'habitation ou à usage professionnel ordinaires (sous-section 1, BOI-IF-TFB-20-10-20-10) ;

- la décomposition de chaque propriété ou fraction de propriété (sous-section 2, BOI-IF-TFB-20-10-20-20) ;

- la classification communale des locaux (sous-section 3, BOI-IF-TFB-20-10-20-30) ;

- le classement des locaux (sous-section 4, BOI-IF-TFB-20-10-20-40) ;

- la détermination de la surface pondérée du local (sous-section 5, BOI-IF-TFB-20-10-20-50) ;

- les tarifs d'évaluation des locaux (sous-section 6, BOI-IF-TFB-20-10-20-60) ;

- le calcul des valeurs locatives individuelles (sous-section 7, BOI-IF-TFB-20-10-20-70) ;

- l'abattement de 30% pour les locaux affectés à l'habitation issus de la transformation de locaux commerciaux ou industriels (CGI, art. 1518 A ter) (sous-section 8, BOI-IF-TFB-20-10-20-80).

ISSN : 2262-1954
Exporté le : 20/04/2024
https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/4890-PGP.html/identifiant=BOI-IF-TFB-20-10-20-20160314